

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

REBREUVE SUR CANCHE

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APPROUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec le bureau d'études :



Echelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1060, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03.21.220.200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Nouvelle construction
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dens correspondant aux centres-villages anciens
- Uas : Secteur de la zone urbaine présentant des enjeux naturels
- Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- Ut : Zone urbaine correspondant aux campings
- A : Zone agricole
- As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
- N : Zone naturelle
- Np : Secteur de la zone naturelle correspondant aux parcs des Châteaux

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : cours d'eau
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
- Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole

Installations agricoles

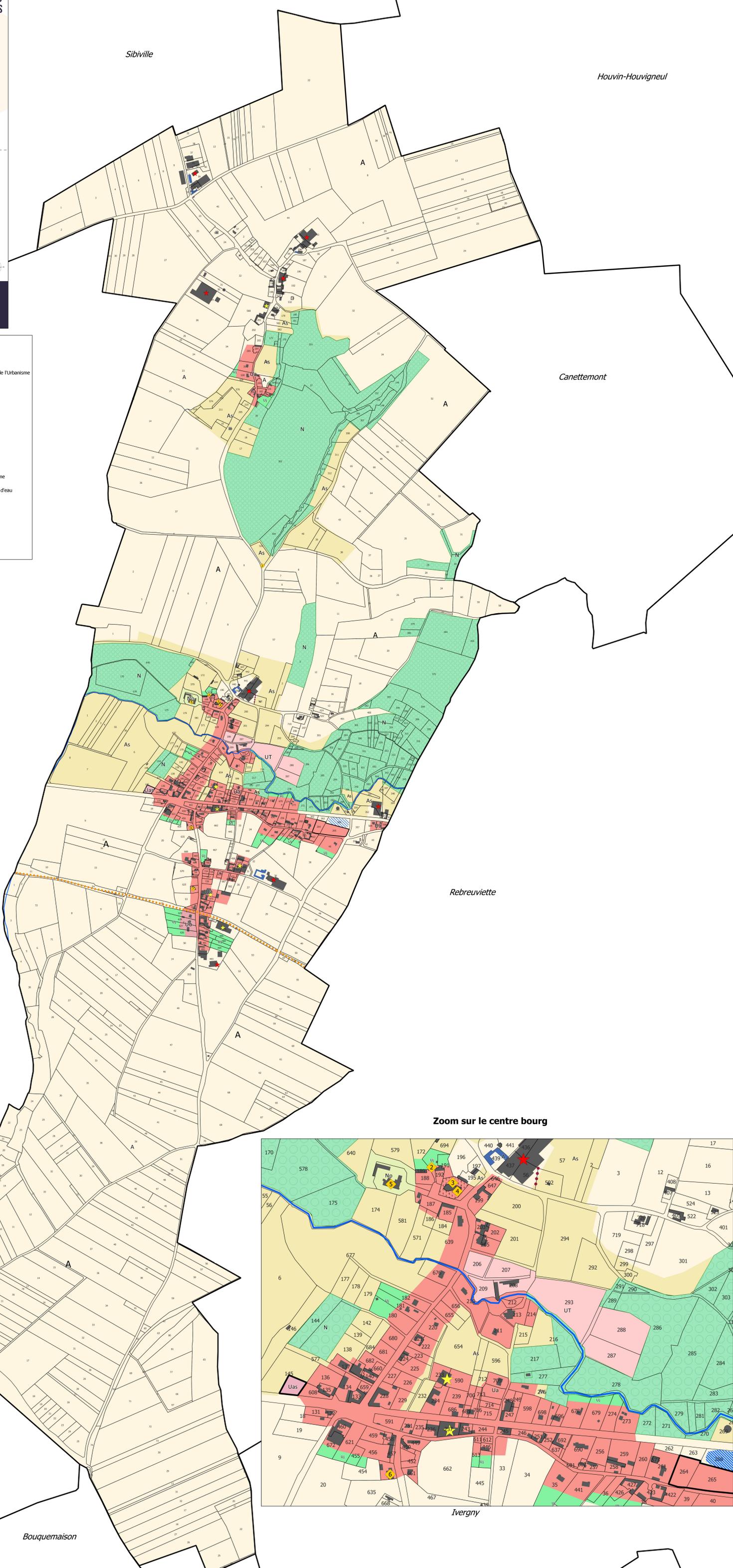
- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Zone inondable

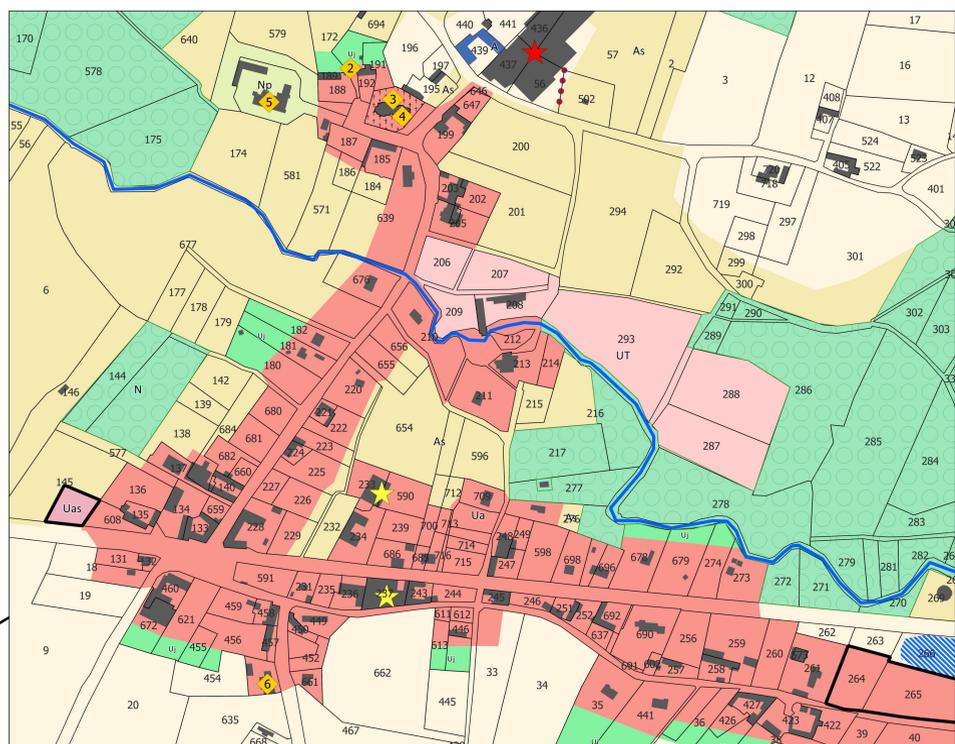
- Zone inondée constatée

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Maison remarquable
3	Eglise
4	Monument aux morts
5	Château inscrit
6	Maison remarquable
7	Maison remarquable



Zoom sur le centre bourg



Bouret-sur-Canche

Rebreuviette

Canteleux

Bouquemaison

Ivergny

Sibiville

Houvin-Houvigneul

Canettemont